



CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE

FR

UKRAINE - *Conclusions du Conseil*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Les récents événements en Ukraine démontrent clairement que le peuple ukrainien a choisi pour son pays la voie démocratique, fondée sur le respect des libertés fondamentales et sur la paix. L'Ukraine a, de cette façon, démontré de manière crédible que son aspiration européenne est basée sur les valeurs communes partagées par les Etats et les citoyens européens.

Le Conseil salue l'élection du nouveau Président Viktor Yushchenko et se félicite des vastes et ambitieuses réformes politiques et économiques qu'il entend mener en Ukraine durant son mandat ainsi que de son engagement à respecter les valeurs européennes communes et de sa volonté d'approfondir et d'élargir la coopération de l'Ukraine avec l'Union européenne. Un nouveau gouvernement démocratique engagé sur la voie des réformes ouvre des possibilités pour un renforcement des relations entre l'UE et l'Ukraine.

A l'aune de ce vaste processus, le Conseil rappelle le plein soutien de l'UE au Président Yushchenko et au peuple ukrainien et souligne que l'UE est prête à renforcer sa relation avec l'Ukraine exploitant ainsi au maximum les nouvelles opportunités offertes par le Plan d'Action.

Le Conseil, constatant avec satisfaction que la répétition du second tour des élections présidentielles a permis à l'Ukraine de se rapprocher davantage des normes internationales, se réjouit de pouvoir lancer, à l'occasion du Conseil de Coopération UE-Ukraine prévu le 21 février, le Plan d'Action négocié conjointement par l'UE et l'Ukraine, ouvrant ainsi la voie vers une coopération accrue entre l'UE et l'Ukraine.

Dans cette optique, le Conseil accueille favorablement la lettre du Haut-Représentant et de la Commission qui contient dix mesures concrètes visant à renforcer la coopération de l'UE avec l'Ukraine.

Il les examinera en vue de l'élaboration de conclusions du Conseil du 21 février et en vue du Conseil de Coopération UE-Ukraine de ce même jour."

P R E S S E
